

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 14 mars 2024  
22-2024

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi quatorze mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

**Présents** : Claire Dufour, Muriel Lavault, Jérôme Chevalier, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Cécile Abbas, Francis Marguerite, Marion Andlauer, Lucie Roux, Elodie Dominguez, Jean Cassini, Lucien Silvy, Isabelle Grenut, Bernard Giorgi ;

**Procuration** : Fabien Gervais-Briand à Isabelle Grenut

**Absents** : Fanny Labesoulhe, Françoise Simon, Xavier Bianchi

**Secrétaire de séance** : Marion ANDLAUER

**Objet** : convention commune/Enedis

Madame le Maire donne lecture d'une convention d'occupation d'un terrain sur une superficie de 20 M2 situé à la Rochonne et faisant partie de l'unité foncière cadastrée E 664 d'une superficie totale de 627 M2.

Le terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique, et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Prié d'en délibérer, le conseil municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** : Madame le Maire à signer la convention d'occupation du terrain d'une superficie de 20 M2 situé à la rochonne et faisant partie de l'unité foncière E664, et tout document s'y référant.

**DIT** : qu'un exemplaire de la convention sera annexé à la présente délibération

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 14/03/2024

Le Maire, Claire DUFOUR



Date de transmission de l'acte: 20/03/2024

Date de reception de l'AR: 20/03/2024

004-210401600-DE\_022\_2024-DE

A G E D I

Date de transmission de l'acte: 20/03/2024

Date de reception de l'AR: 20/03/2024

004-210401600-DE\_022\_2024-DE

A G E D I